

RÈGLEMENT DE LA 4ÈME ÉDITION DU TAMARO
WALKING DIMANCHE 16 Novembre 2025

1. L'organisateur de la marche décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de malaises.
2. Chaque participant doit disposer d'une couverture santé et d'une assurance accident qui couvrent, si nécessaire, tous les frais de transport en ambulance ou en hélicoptère.
3. Chaque participant doit intervenir en cas de malaise d'un autre participant et informer immédiatement le Service Sanitaire présent sur place au numéro 144.
4. Chaque participant doit respecter le parcours balisé.
5. La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques.
6. Chaque participant doit porter son dossard de manière visible, conformément aux instructions reçues.
7. Chaque participant recevra un pack virtuel.
8. Il n'est pas possible de retirer le dossard pour le compte d'un autre participant ou avant le jour de l'événement.
9. Aucun dépôt ou transport de sacs n'est prévu, même par téléphérique.
10. Le retrait des dossards est possible entre 8h00 et 8h20.
11. Le départ est prévu à 8h30 près de la station de départ du téléphérique, où le retrait des dossards sera organisé. Des toilettes (sans douches) sont disponibles au restaurant de l'Alpe Foppa et au départ.
12. Temps maximum pour terminer : 4 heures.
13. Parking gratuit réservé aux participants, disponible sur le terrain non goudronné.
14. Les chiens sont autorisés. Pour les binômes maître/chien : seuls les chiens enregistrés avec un numéro de puce et couverts par une assurance responsabilité civile sont admis. Ne seront pas acceptés : les chiens non enregistrés ou sans assurance RC, les femelles en chaleur, les chiens portant un collier étrangleur, à pointes internes ou électriques, ainsi que les chiens visiblement souffrants. Les chiens doivent être tenus en laisse pendant toute la durée de l'événement, y compris dans les zones de repos. Les maîtres doivent être majeurs.
15. Aucun ravitaillement n'est prévu le long du parcours. Nous vous conseillons donc d'apporter suffisamment d'eau.
16. Les participants acceptent que leurs données personnelles (nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone, e-mail) soient transmises aux partenaires, sauf refus communiqué par e-mail à info@sporteventsticino.ch. Ces partenaires peuvent utiliser ces données à des fins publicitaires ou pour des campagnes ciblées, préalablement convenues avec l'organisateur. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.
17. Les organisateurs considèrent que chaque participant a pris connaissance du présent règlement officiel et en accepte toutes les dispositions.
18. Annulation : Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation. Les participants peuvent souscrire une assurance annulation à leurs frais. En cas de certificat médical valable présenté 10 jours ouvrables avant l'événement, l'organisateur peut envisager un remboursement ou le report de l'inscription à l'année suivante.